

Qui a quoi? Réflexions sur la possession inaliénable et le verbe *avoir* en français

par

Suzanne Hanon

1. La possession inaliénable comme outil linguistique

Une série de travaux récents se basent sur la notion de possession inaliénable pour traiter divers aspects de la syntaxe du français: emplois du datif, de l'article défini, des possessifs, etc. (Boons et alii, Burston, Guéron, Herslund, Julien) ou de constructions similaires dans d'autres langues (Ebert, Jacquinod, Rosén). Junker et Martineau considèrent même qu'il existe *des* possessions inaliénables, dans un article paru récemment dans cette revue. Cette notion, qui a surtout été exploitée par les grammairiens d'observance générative transformationnelle (Anderson, Fillmore, Kayne, etc.) et par les linguistes en quête d'universaux (Seiler, Ultan, etc.) est très tôt mise à profit par les grammairiens américains (Hatcher, et plus tard Langacker). Elle repose sur l'observation de faits linguistiques par les anthropologues du début du XX^e siècle, plus particulièrement, Lévy-Bruhl, et est fortement liée aux rapports qu'entretient le corps humain avec ses parties constitutives. C'est surtout Fillmore qui a souligné l'importance linguistique de cette notion.

Il est intéressant de noter que les auteurs modernes considèrent la possession inaliénable comme une notion connue, puisque la plupart d'entre eux ne reviennent pas sur sa définition. Un rapide parcours des écrits parus dans les années 80 permet pourtant de dresser un inventaire des caractéristiques communément retenues sous le terme de "possession inaliénable", parmi lesquelles:

1. L'inaliénabilité est considérée comme le domaine de l'inclusion et opposée à l'aliénabilité, domaine de la possession proprement dite ou appartenance.
2. Il existe une classe de "possesseurs" et une classe de "possédés".
3. Les "possesseurs" sont toujours des êtres humains.
4. Les "possédés" sont le plus souvent des parties du corps, souvent des parties des "possesseurs".
5. L'inaliénabilité réside dans le rapport d'inclusion du "possédé" au "possesseur".

6. Il existe un marqueur de l'inaliénabilité (par exemple, l'article défini en français, considéré comme une anaphore pronominale ou comme une variante ou un remplaçant du possessif).

Il serait loisible d'ajouter d'autres caractéristiques à cette liste. On ne mettra pas en question ici l'utilité de cette notion comme outil linguistique, mais on relèvera que chez beaucoup des auteurs cités, "possession inaliénable" est synonyme d'une espèce de "chasse gardée" de l'expression syntaxique et sémantique de la personne humaine. L'anthropocentrisme de ce concept remonte, sans aucun doute, à celui qui en assume la paternité: Lévy-Bruhl. En effet, tout en notant qu'il existe plusieurs modalités de la possession dans les langues mélanésiennes et qu'on peut, avec Codrington, diviser les substantifs de ces langues en deux classes distinctes:

La première classe (les noms qui prennent le suffixe) se compose des noms qui désignent les membres du corps, les parties d'une chose, les objets en relation étroite avec un homme (ses armes, son filet de pêche, etc.), les relations de parenté, et de quelques prépositions exprimant des rapports dans l'espace: à côté de, au-dessus de, près de, loin de, etc. La seconde classe comprend tous les autres noms. ("L'expression de la possession dans les langues mélanésiennes", p. 96-97)

Lévy-Bruhl poursuit:

Cela étant, l'examen des noms qui font partie de la première classe peut jeter quelque lumière sur des représentations collectives propres aux Mélanésiens. Cette classe comprend les parties du corps; nous venons de voir pourquoi; les membres du corps *sont*, d'une certaine manière, l'individu même dont c'est le corps. Elle comprend aussi les parties d'un objet dans leur rapport avec cet objet même en tant qu'avec lui elles composent un tout. Ce fait s'explique d'autant mieux que, pour des esprits comme ceux des Mélanésiens, la différence entre les corps vivants et les objets inorganiques n'est pas marquée comme pour nous, et même, dans un grand nombre de cas, s'efface entièrement: il est donc naturel que les parties d'un objet soient considérées comme équivalant aux membres d'un corps. (*Ibid.* p. 99-100)

Cette position paradoxale, fortement teintée par l'optique des ethnologues de l'époque, jugeant des sociétés "primitives" du haut de leur "civilisation supérieure" et influencée sans doute par un manque de connaissances des systèmes linguistiques pratiqués par ces mêmes civilisations supérieures, est parvenue jusqu'à nous, inchangée: le terme de possession inaliénable est donc pris dans un sens restreint. On gagnerait sûrement à reprendre cette notion dans une optique plus large, moins partielle, surtout que "pour des esprits comme ceux des Français" (pour parler comme Lévy-Bruhl), la différence entre les corps vivants et les objets inorganiques n'est pas toujours marquée, pas plus que chez les Mélanésiens. Le concept élargi permet, en effet, de traiter un ensemble très cohérent de construc-

tions syntaxiques: constructions absolues, constructions épithètes caractérisantes (*un crayon à mine dure*), *avoir* suivi d'un objet et d'un attribut de l'objet. Nous décrirons cette dernière construction.

2. Le verbe *avoir* et l'inaliénabilité

En français, le verbe *avoir* peut être suivi d'un objet obligatoirement affecté d'un attribut ou prédicat, comme dans (1):

(1) Marie a les yeux bleus.

Cet emploi du verbe *avoir* peut être considéré comme une construction figée (Blinkenberg, Gross, etc.) comportant les éléments suivants: un sujet affecté du trait *+humain* (N_1), le verbe *avoir*, un syntagme nominal objet précédé de l'article défini et exprimant nécessairement une partie du corps du sujet (N_2), un attribut ou prédicat de cet objet (P). On peut représenter (1) de façon schématique, par (1s):

(1s) N_1 *V*_{avoir} *le* N_2 (partie de N_1) P

Certains auteurs voient dans ce rapport objet-prédicat un rapport nexuel rappelant le comportement sujet-verbe (Blinkenberg), d'autres auteurs voient dans cet emploi du verbe *avoir* une sorte de verbe *être* inverse (Benveniste, Rothemberg, Moignet, Riegel).

Quelle que soit l'analyse retenue, on peut s'accorder sur le fait que *avoir*, dans ce type de construction, introduit une double prédication à caractère de possession inaliénable.

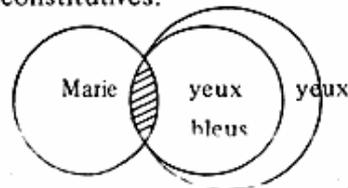
En effet, (1) peut être paraphrasé par deux sous-phrases:

(1a) Marie a des yeux.

et:

(1b) Les yeux de Marie sont bleus.

Dans chacune de ces sous-phrases, il y a une relation d'inclusion (*Marie-yeux; yeux-bleus*) illustrant la notion de possession inaliénable de la personne humaine ou d'une de ces parties constitutives:



On peut se convaincre du caractère double de cette prédication en passant de (1) à (1c):

- (1c) Non seulement Marie a des yeux
mais ils sont aussi bleus.

ou à (1d):

- (1d) Non, Marie n'a pas les yeux bleus.

où l'on ne peut réfuter que la couleur des yeux ((1b) présuppose donc (1a)). Cf.:

- (1e) Luc a les cheveux noirs.

et sa variante niée:

- (1f) Luc n'a pas les cheveux noirs.

qui ne saurait être une réponse si l'on sait que Luc est totalement chauve, puisque logiquement il faudrait et nier l'existence de "cheveux noirs" mais aussi celle de "cheveux".

Or cette construction peut être employée dans d'autres cas, où il n'est pas question de personne humaine:

- (2) Ce livre a la couverture abîmée.
(3) L'autre livre a la tranche dorée.
(4) Ce crayon a la mine dure/grasse.

De plus, dans d'autres contextes syntaxiques, on retrouve le même rapport d'inclusion à deux niveaux perçu comme une chose naturelle:

- (5) une jeune fille aux yeux bleus
(6) un cheval à robe baie
(7) un fromage à pâte molle
(8) une plaie à bords francs

Également:

- (9) Les poignards étaient plantés en terre, *lame en l'air*.
(10) Elle avait laissé ses lunettes sur le lit, *branches écartées*.

Il n'existe aucune description vraiment approfondie de ce phénomène, qui est souvent considéré comme une construction figée, où les variations possibles seraient de type lexical uniquement, le modèle de phrase "préformée" avec *avoir* demandant toujours un sujet + *humain*. C'est la position de Blinkenberg (1928) et de Gross (1968, 1982 et 1985). Ce dernier dispose pourtant d'effectifs importants de cette construction à l'intérieur de son étude des constructions dites figées (1982 et 1985). Il semblait donc nécessaire d'examiner de plus près quels

sont les candidats à N_1 , la classe des possesseurs, à N_2 , la classe des possédés et de réviser peut-être la notion d'inaliénabilité. C'est ce que nous tenterons de faire.

2.1 La nature de N_1

Le trait sémantique +*humain*, normalement choisi pour caractériser cette classe, peut être échangé avec le trait +*animé*, puisqu'on rencontre un grand nombre d'exemples où les sujets sont des noms d'animaux:

- (11) Les cachalots sont des mammifères qui ont le sang chaud (*Le Monde*)
- (12) Les cochons ont les dents tuberculées (...) les ruminants ont les dents ornées de crêtes en croissant (de Ménorval, *Les fossiles*)
- (13) les squales n'ont l'appétit stimulé que par des odeurs ... (Burton, *Monde secret des animaux*)
- (14) ... une telle quantité de pucerons qui ont tous le stylet planté dans les tissus végétaux (*ibid.*)
- (15) La cigogne a l'aile cassée et qui pend (Cabanis, *Cartes*)
- (16) Le chien avait le ventre boueux, la truffe sèche et brûlante (Simenon, *Chien*)

Même les animaux tués à des fins gastronomiques sont toujours propriétaires de leurs parties constitutives:

- (17) Une volaille de bonne qualité a les filets longs, les pilons développés, les os fins ... (Lyon, *Viande*)

De même les squelettes humains:

- (18) Le squelette de Moustier avait le crâne placé sur une sorte d'oreiller (F. Guirand, *Mythologie générale*)

Le trait +*animé* n'est pourtant pas suffisant comme descripteur de tous les substantifs sujets:

- (19) Les voitures d'aujourd'hui ont la ligne harmonieuse (L'Hôte, *Communale*)
- (20) Cet avion a le nez pointu (Riegel, 1974)

Si les exemples (19) et (20) représentent des objets animés ou du moins animables, (21) est un objet immobile:

- (21) Ce piano a le ventre plein d'eau pourrie (Bastide, *Voyageur*)

On pourrait peut-être considérer ces exemples comme exceptionnels, surtout (20) et (21) qui sont dotés de traits anthropomorphiques (*nez*, *ventre*) si on ne trouvait aussi d'autres objets qualifiés par rapport à une de leurs parties constitutives, sans comporter de trait + *animé* ou + *animable*. Ainsi:

- (22) Tes chaussettes ont les talons renforcés.
- (23) L'œuf a la pointe tournée vers le haut (Tosco, *Champignons*)
- (24) Sa maison a eu le toit défoncé par la bombe.

- (25) Les outils de fouille, les pattes antérieures, ont la pointe de leur pic noyée dans un globule de limon (Fabre, *Souvenirs entomologiques*)

Une enquête auprès de 24 informateurs, dont j'ai rendu compte dans un article précédent (Hanon, *à paraître*), montre que les exemples comprenant des substantifs sujet représentant des objets concrets, non animables, des noms de plantes, etc. sont très bien acceptés:

- (26) Ce verre a le pied / le bord / le col / le fût / le bec / droit.

généralisé par 24 informateurs et accepté par 21/24 comme du français tout à fait correct. De même:

- (27) La cruche avait l'anse cassée.
 (28) Cette veste de pyjama a le col / le dos / le revers / le bord / le poignet / la manche déchiré(e).

acceptés ou généralisés par les informateurs, sans aucun rejet. Dans le domaine de la botanique, les exemples sont nombreux:

- (29) Les épinards ont les feuilles larges (*Radio-France*)
 (30) Cette fleur a le pistil légèrement recourbé.
 (31) Le châtaignier a le tronc rugueux.

On trouve aussi des sujets autres que des substantifs:

- (32) Qui est sensible au chant a toujours l'ouïe fine (Fabre, *Souvenirs entomologiques*)

où les candidats "sensibles au chant" pourraient être des êtres humains, mais qui, chez Fabre, s'avèrent être des cigales.

Le voilage momentanée du sujet se retrouve dans d'autres cas:

- (33) Celui qu'on te donnera aura la mine grasse.
 (34) Celle-là a les bords francs.

exemples pouvant être mis en relation avec (4) et (8) respectivement. Un pronom personnel permet aussi de neutraliser les différences +*humain*, +*animé*, +*animable*. Ainsi:

- (4a) Il a la mine grasse.

variante de (4) où les sujets possibles n'incluent pas les êtres humains mais où le mot *grasse* seul guide le récepteur vers une sélection comme *crayon*. De même:

- (3a) Il a la tranche dorée.

où cette fois c'est l'objet *la tranche* qui oriente la compréhension vers "tranche d'un livre" (parmi d'autres candidats comme *gâteau*, *bifteck*, *culasse*, etc. encore qu'on ne puisse exclure totalement l'expression "garçon doré sur tranche"). Ainsi des assertions absconses (pour le commun) comme:

(35) L'albite, par opposition aux autres feldspaths, a les macles non croisées.

assurant la juste compréhension de *macles* comme partie intégrante de l'*albite*.

Il semble donc indiscutable que la construction formulée dans (1s) s'applique à des domaines beaucoup plus larges que celui de la personne humaine. On notera cependant que cette construction est souvent perçue par les locuteurs du français comme appartenant à un registre non soutenu, parlé. Ainsi certains des informateurs interrogés s'empressent-ils de donner des équivalents "plus corrects" à (36):

(36) Ta jupe a l'ourlet décousu.

que 12 informateurs sur 17 jugent très acceptable, mais qui est changé en (37) par 5 d'entre eux:

(37) L'ourlet de ta jupe est décousu.

De même, on remarque que cette construction qui devrait être courante dans les textes descriptifs non-littéraires (traités de botanique, zoologie, livres de cuisine, descriptions médicales, etc.) n'affleure vraiment que dans les textes à caractère un peu confidentiel (conseils pour réussir des petits plats, pour soigner les enfants, etc.). Il est aussi symptomatique que la plupart des exemples trouvés dans un livre comme Burton: *Le monde secret des animaux*, n'apparaissent que dans les légendes sous une photo, et pas tellement dans le corps du texte.

On sait que cette construction peut alterner avec un autre type:

(38) Marie a des yeux bleus.

qui serait pratiquement synonyme de (1). La différence, infime, entre (1) et (38) est pourtant notoire entre (39) et (40):

(39) Marie a les cheveux blancs.

(40) Marie a des cheveux blancs.

où *les* dans (39) implique globalement *les cheveux* alors que *des* dans (40) peut n'affecter qu'une partie de ces mêmes cheveux.

On notera que les prédicats affectés aux objets directs peuvent avoir un caractère permanent (1), un caractère "ingressif" (39) ou un caractère transitoire comme dans (41) et (42):

(41) Marie a les yeux rouges.

(42) Marie, cette punk invétérée, a maintenant les cheveux violets.

encore que, selon les mondes envisagés, Marie puisse avoir les yeux rouges de façon permanente, si elle est albinos.

Les traits sémantiques caractérisant les syntagmes nominaux passés en revue jusqu'ici, les traits *+humain*, *+animé*, *+animable* ou *+concret*, peuvent être récapitulés sous un trait commun, le trait *-abstrait*, qui permet d'écarter des subs-

tantifs abstraits (*la vérité*, etc.), des subordonnées complétives ou des syntagmes infinitifs.

2.2 La nature de N_2

Le trait sémantique "partie du corps", généralement retenu pour décrire les substantifs candidats à remplir N_2 , le complément d'objet direct (cf. M. Gross et son école), doit être échangé avec un trait plus large, par exemple "partie d'un tout", où le tout est représenté par N_1 (cf. les remarques à ce sujet par Bally, Frei, etc.). En effet, non seulement on trouve des N_2 représentant une partie du corps comme dans les exemples (1) et (11) - (17), mais aussi des parties d'un tout (19) - (31). Outre ces particularités de type concret, tangible, les objets grammaticaux expriment également des caractéristiques spirituelles ou intellectuelles (*âme, conscience, esprit, jugement*), des facultés du corps (*ouïe, vue, regard, sommeil, vie*, etc.), des attitudes (*geste, coudée*, etc.), des objets intimement associés au corps (*vêtements, lunettes, armes, ustensiles divers*). Ces objets sont en quelque sorte le prolongement de la personnalité de quelqu'un (à ce sujet, cf. Hanon, 1979). On regardera les exemples suivants:

- (43) Elle a l'esprit clair et le jugement droit (cit. Rothemberg 1970)
- (44) Elle avait le sommeil léger (cit. Sandfeld, *Prædikat*)
- (45) Il a le réveil désagréable (cit. Brunot 1965)
- (46) Les gens ont la foi radine (Letessier, *Paimpol*)
- (47) Vous avez le triomphe modeste (Vilard, *Bateau*)
- (48) Si tu as la fibre aventurière, pousse vers le Grand Nord (*Le Point*)
- (49) Les Mitterrand n'ont pas l'amitié indulgente (Giesbert, *Mitterrand*)
- (50) Les yeux du beau greffier avaient la langueur orientale (Chevallier, *Clochemerle*)
- (51) Alain Rey n'a pas l'érudition triste (*Le Monde*)
- (52) Elle avait la Gemütlichkeit démonstrative (Bastide, *Voyageur*)
- (53) Louis XII a la cinquantaine ruinée, délabrée (Eve Ruggieri, *Radio France*)
- (54) Ils ont les cheveux qui grisonnent, la quarantaine mélancolique et gaie (*RTB*)
- (55) Elles viennent demander si elles sont normales et n'ont pas l'orgasme trop court (Mességué, *Aimer*)
- (56) Le Pommeret avait la chemise arrachée (Simenon, *Chien*)
- (57) Les journalistes n'avaient pas la plume tendre (*Radio France*)
- (58) Les âniers qui ont la baguette de bois un peu vive (*Le Monde*)
- (59) Sa mère avait le balai vengeur (ex. oral)
- (60) Faites attention, vous savez bien que vous avez l'escalier malheureux (Becque cit. Sandfeld, *Prædikat*)

Dans cet inventaire, il est intéressant de noter le nombre de substantifs exprimant une idée verbale: *jugement - juger* (43), *sommeil - sommeiller* (44), *réveil - réveiller* (45), *triomphe - triompher* (47), etc. On peut donc constater que non seulement on est maître de ses parties constitutives, corporelles, spirituelles ou intel-

lectuelles, mais on est aussi maître de ses actes. Certains prédicats favorisent peut-être cet emploi:

- (61) C'est souvent lorsqu'on y pense le moins que les choses arrivent, dit Barner qui avait l'*encouragement* facile (Duras, *Barrage*)
- (62) J'ai l'*émouvance* facile, quoi, plutôt (Cavanna, *Russkoffs*)

Parmi les substantifs exprimant un objet pouvant être considéré comme un prolongement de la personnalité, comme dans les exemples (57) - (59), on sort définitivement de la sphère personnelle proprement dite (c'est-à-dire les traits communs aux êtres humains en général) pour décrire un sous-ensemble des êtres humains: les journalistes, les âniers, les mères agressives quand elles nettoient, etc. Ces mêmes exemples et l'exemple (60) peuvent être caractérisés par un état motivé par une série d'événements répétés, une habitude. C'est ce qu'on constate aussi dans des exemples comme:

- (63) Certains avaient la bière gaie, d'autres violente (Bombardier, *Bénite*)
- (64) Il a le vin triste.

généralement associés au fait de boire, à l'ivresse.

Les objets prolongements de la personnalité sont souvent des outils, des ustensiles considérés comme des descripteurs privilégiés d'un individu bien défini (cf. (57) - (59)) et également:

- (65) J'ai la gachette sensible.
- (66) Il vaut mieux avoir la dent dure que la pince-monseigneur facile (*Sandwich*)

D'autres objets entrent bien dans la sphère personnelle (vêtements, attributs divers: lunettes, pipes, armes, etc.) mais la construction n'est rendue possible que par l'emploi de prédicats exprimant une idée verbale, ainsi (56), où l'objet possédé est une *chemise*. En effet (56a) et (56b), où *chemise* + Prédicat (*blanche, propre, sale*) ne peuvent constituer un seul syntagme, semblent douteux:

- (56a) ? Le Pommeret avait la chemise blanche.
- (56b) ? Le Pommeret avait la chemise propre / sale.

alors que (56c) et (56d) paraissent plus acceptables:

- (56c) Le Pommeret avait la chemise blanchie par le plâtras du plafond.
- (56d) Le Pommeret avait la chemise salie par le sang.

On note en outre que certains N₂ expriment une partie seulement d'une partie du tout. Ainsi:

- (67) Elle a les *lobes* des oreilles distendus par des disques (Vitold de Golish, *Inde impudique*)
- (68) Ils avaient presque tous le *haut* de la tête plus clair que le visage (Deforges, *Lucie*)

- (69) Quel que soit l'oiseau, il doit avoir la peau souple et lisse et l'*extrémité* du bréchet, le *bout* des ailes et la *partie inférieure* du bec tendres et flexibles (Lyon, *Viande*)

D'autres N₂ désignent un élément choisi parmi une série d'éléments:

- (70) La vive, le cotte-scorpion, les scorpènes (...) ont la *première* nageoire dorsale épineuse (Nadeau, *Pêche*)
 (71) Marie a la main *droite* bandée.

La lecture inaliénable n'est en aucun cas invalidée par ces démarches restrictives (cf. Junker et Martineau, p. 197).

2.2.1 Les tours figés

Si beaucoup des rapports N₁ - N₂ examinés jusqu'ici semblent se rapporter, malgré tout, à la personne humaine, on notera que beaucoup de constructions répondant à la formule (1s) sont des locutions figées: *avoir le bras long, la vue courte, le geste large, la main heureuse, la vie dure*, etc. Certaines d'entre elles ne sont pas nécessairement associées à des êtres vivants:

- (72) Certaines traditions ont la vie dure (*Le Monde de l'éducation*)

On peut également citer ici le tour *avoir l'air x*, qui est indifféremment associé à des êtres humains, à des animaux, à des objets:

- (73a) Marie a l'air content.
 (73b) Marie a l'air contente.
 (74) Ce chien a l'air inoffensif.
 (75) Les vieilles maisons ont l'air bête (Bienne, *Marie-Salope*)
 (76) La vie sur terre a l'air crispé (*Sandwich*)
 (77a) ? Les prunes ont l'air bon.
 (77b) Les prunes ont l'air bonnes.

On note qu'aujourd'hui on peut indifféremment dire (73a) (où *content* peut être prédicat de *air*, ou son épithète), ou (73b), attesté, selon Bourciez, à partir de 1750 (et où l'on peut dire de *contente* qu'il prédique *Marie* par l'intermédiaire du verbe composé *avoir l'air*). On remarque aussi que (77a) est douteux alors que (77b) est tout à fait acceptable. Il semble donc possible de discerner entre parties inaliénables d'un être animé (73a) et celles d'un objet (77b). Cf. aussi les exemples suivants:

- (78) Ces jeunes filles ont l'air faux / fausses.
 (79) Ces données ont l'air fausses.

2.3 La nature de P

Le prédicat de N₂ est généralement un adjectif, un participe, une proposition

relative, un syntagme prépositionnel ou un adverbe. Ainsi l'exemple (1) peut être développé et nous avons les prédicats suivants:

- (1a) Marie a les yeux *bleus*.
- (1b) Marie a les yeux *fermés*.
- (1c) Marie a les yeux *qui louchent*.
- (1d) Marie a les yeux *en l'air*.
- (1e) Marie a les yeux *ailleurs*.

Cet inventaire peut être étendu à d'autres catégories syntaxiques:

- (1f) Marie a les yeux *comment?*
- (1g) Marie a les yeux *couleur du ciel*.
- (1h) Marie a les yeux *comme moi*.

Pour tous ces exemples, sauf (1c), il est possible de mettre les prédicats en évidence en "neutralisant" l'objet N₂ par pronominalisation:

- (1i) Marie les a bleus / fermés / en l'air / comment? / comme moi, etc.

Quand le prédicat est une proposition relative, la pronominalisation de N₂ est douteuse:

- (1j) ? Marie les a qui louchent.

La pronominalisation de N₂ peut se faire à l'aide d'un pronom relatif:

- (1k) ... les yeux *qu'elle* a bleus.

Les mises en évidence proprement dites du prédicat font appel au clivage:

- (1l) C'est bleus *qu'elle* a les yeux.

ou au clivage et au détachement (ou extraposition):

- (1m) C'est bleus *qu'elle* les a, les yeux.

Sémantiquement, le prédicat exprime des qualités permanentes (1a), (1c) ou transitoires (1b), (1d), etc., contrairement à ce qu'avancent certains auteurs, comme Rothemberg (1970), qui ne voient que des qualités durables dans ce genre de constructions. Certains prédicats ont une valeur locative (1d), (1e) (cf. à ce sujet les travaux de O. Eriksson). D'autres prédicats peuvent, eux aussi, exprimer une partie de N₁:

- (1n) Marie a les yeux *au fond de la figure*.

Dans (1n), *Marie* est donc en quelque sorte représentée trois fois, et par N₁ le sujet exprimant le tout et par N₂, l'objet exprimant une partie du tout et par P, le prédicat de N₂ exprimant à nouveau une partie du tout. Cette constellation se retrouve dans une série d'exemples, où, souvent, on a des tours figés:

- (80) Paul a l'estomac dans les talons.

2.3.2 Le prédicat est fixe

Comme on l'a déjà fait remarquer plus haut (2.2), certains prédicats tendent à se figer, créant ainsi une sorte de moule où seuls N_1 et N_2 peuvent varier. On enregistre cette tendance avec des prédicats comme *facile*, *difficile*, *sensible*, *rapide*, *court*, *long*, qui sont tous très productifs. Avec cette sorte de prédicats, l'objet N_2 a un champ très large, il peut même exprimer des actions comme dans (90):

(90) Notre instituteur avait la punition facile (Bled, *Écoles*)

qui peut être transformé en (90a):

(90a) Notre instituteur punissait facilement.

Cet exemple montre que l'objet est investi d'une valeur d'action normalement impartie au verbe, en français. A l'intérieur du moule de la construction qui nous occupe, on en arrive donc à concevoir les actes comme des données inaliénables, le sujet N_1 étant également l'agent de cet acte. La notion de "possesseur d'un acte" est décrite pour d'autres langues (Seiler, 1973, Benveniste). Nous nous bornerons au prédicat *facile*, qui permet de générer une multitude d'exemples. Cette construction se repère non seulement dans le domaine de l'écrit, mais aussi en langue parlée. J'ai référé ailleurs (Hanon, à paraître) les résultats obtenus avec 24 informateurs de langue française. Pour ce qui est du champ sémantique contraint par *facile*, on trouve pour N_2 un grand nombre de substantifs affectés d'une valeur verbale (*invitation*, *travail*, *rire*, *sourire*, *invective*, *riposte*, *réplique*, *réponse*, *médiance*, *mépris*, *critique*, etc.), N_1 représentant une personne humaine. Parfois N_2 exprime le résultat d'une action posée (*gifle*, *duel*, *larmes*, *mot*, *parole*) ou une attitude physique ou psychique (*culot*, *gaffe*, *pitié*, *aumône*), parfois encore N_2 est restreint à l'objet employé pour poser l'action (*plume*, *pince*, etc.). On notera en outre que de telles constructions sont ressenties comme imaginées, expressives et qu'elles polarisent souvent des sentiments connotés négativement (*baratin*, *bla-bla*, *parlotte*).

2.4 Remarques sur la valeur du déterminant *le*

On a déjà souligné plus haut le caractère obligatoire du déterminant *le* (*le* représentant ici une des formes de l'article dit défini). C'est ce déterminant qui est en somme le marqueur de l'inaliénabilité, puisque s'il ne se manifeste pas dans l'objet N_2 , il doit être obligatoirement présent dans le prédicat P. Il faut cependant souligner que ce marqueur est plutôt affecté du trait -défini. L'exemple suivant, qui ne désigne aucun rapport d'inaliénabilité, le montre bien:

(91) Luc a les livres sur l'étagère.

comparé à:

(92) Luc a les larmes aux yeux.

Dans (91) les deux déterminants *les* et *l'* font des livres et de l'étagère des objets présumés connus ou définis précédemment.

Dans (92), les *larmes* et les *yeux* ne sont pas présumés comme ayant été présentés précédemment dans le discours, mais présumés comme des éléments évidents, qu'il n'est pas nécessaire de remettre en question. On pourrait donc dire qu'ici l'article *le* est un *marqueur de l'évidence* du rapport entre parties et tout.

L'examen approfondi d'une série d'exemples montre que l'évidence de ce rapport est telle qu'elle permet de désigner des pluriels par des singuliers. Ainsi on peut dire indifféremment soit (93), soit (94):

(93) Juliette a les cheveux ternes.

(94) Juliette a le cheveu terne.

On peut n'employer que des singuliers pour des paires d'objet:

(95) J'ai l'œil bon, le bras fort et le pied solide (About, cit. Storm)

ou employer tantôt le singulier, tantôt le pluriel:

(96) Giton a le teint frais, le visage plein et *les* joues pendantes, l'œil fixe et assuré...
(La Bruyère, *Des biens de la fortune*)

L'exemple suivant montre trois valeurs du déterminant: singulier, duel et pluriel:

(97) Elle était pâle, elle avait *le* nez pincé, l'œil terne, *le* cheveu plat (Philippe, *Colline*)

Le déterminant peut enfin être employé avec une valeur distributive, quand le sujet est au pluriel:

(98) On en avait tant mangé, Fanny et moi, qu'on avait la bouche toute noire et amère
(Cagnati, *Congé*)

(99) Les Nordiques avaient la tripe dramatique (R. Boyer, *Cours public*)

La valeur distributive et celle de duel peuvent être cumulées:

(100) Les enfants de Marie ont l'œil prompt à tout saisir (Chevallier, *Clochemerle*)

3. Autres verbes

Si le verbe principal des constructions considérées ici est toujours une forme du verbe *avoir*, il faut noter que l'on trouve aussi d'autres verbes, sémantiquement apparentés et qui peuvent être considérés comme des variantes aspectuelles de *avoir*: *porter*, *garder*, *tenir*, *maintenir*:

- (101) Marie porte les cheveux courts.
- (102) Constance garde les yeux fermés.
- (103) Les lapins tenaient fermées leurs paupières gonflées (Cagnati, *Congé*)

Le rapport entre *avoir* et *garder* est souligné dans l'exemple suivant:

- (104) Marchais, quand il l'écoute, a le regard embué de larmes. Elle (Joëlle Kauffmann) garde l'œil sec (*L'Express*)

Les verbes *porter*, *garder*, etc. s'appliquent à des états transitoires présupposant une manifestation de la volonté, ce qui rend absurdes des exemples comme (105) et (106):

- (105) *Marie porte les yeux bleus.
- (106) *Marie garde les yeux bleus.

porter est limité à des N₂ comme *cheveux*, *ongles*, *barbe*, etc., encore que Gide puisse dire:

- (107) Vincent porte la tête haute (Gide, *Faux-monnayeurs*)

D'autres verbes comme *faire*, *laisser*, *rendre*, *peindre*, etc. peuvent aussi entrer en ligne de compte, mais ils présupposent souvent la présence d'un datif:

- (108) C'est bien la forme que je cherchais, ça vous fait le pectoral coquin (Aymé, *Clérambard*)
- (109) Faites-moi les cheveux bouclés...mes bras, faites-les fins, les fesses, laissez-les telles quelles (Ben Jelloum, *Réclusion*)

4. Conclusion

Pour décrire les constructions du verbe *avoir* suivi d'un objet et d'un prédicat en termes de possession inaliénable, on est obligé d'élargir cette notion ou de la remplacer par la notion de solidarité entre parties et tout. C'est cette dernière notion qui est retenue par Riegel. En effet, l'inaliénabilité déborde le domaine de l'inclusion pour envahir celui de l'appartenance. La classe des possesseurs n'est pas restreinte à des sujets marqués du trait humain, mais elle peut englober des sujets à traits animé, animable ou concret. Si la classe des possédés dépeint souvent une partie du possesseur, cette classe n'est pas confinée à ses parties constitutives, mais elle peut être étendue à des sentiments, des facultés, des actions, le résultat de ces actions et même à des objets en dehors de la sphère personnelle, mais dont le possesseur est si fortement empreint que l'objet devient une sorte de prolongement de ce possesseur. Le prédicat peut fonctionner comme un substitut de l'objet grammatical et être à son tour investi de la valeur "partie du sujet". Le déterminant est une sorte de marqueur inverse de l'inaliénabilité, puisque, à

la place d'une valeur de défini, il est un marqueur de l'évidence du rapport entre parties du tout.

Suzanne Hanon

Odense

Bibliographie

- Anderson, J. M. (1971) *The Grammar of Case*. Cambridge.
- Bally, Ch. (1926) "L'expression des idées de sphère personnelle et de solidarité dans les langues indo-européennes", in *Festschrift Louis Gauchat*, Aarau.
- Benveniste, E. (1966) "être et avoir dans leurs fonctions linguistiques". *Bulletin de la Société de Linguistique* 55 (1960), in *Problèmes de linguistique générale* 1, 187-222. Paris.
- Bibovic, L. (1976) "On the Notion of Body Part Instrument". *Folia Linguistica* 9, 311-324.
- Blinkenberg, A. (1928) *L'ordre des mots en français moderne*. Copenhague.
- Boons, J., A. Guillet et C. Leclère (1976) *La structure des phrases simples en français. Constructions intransitives*. Genève.
- Bourciez, E. (1956) *Éléments de linguistique romane*. Paris.
- Burston, J. L. (1981) "Body Parts in French: The Determination of Identity". *IRAL* XIX,1, 129-136.
- Ebert, K. H. (1982) "The Definite Articles with Inalienables in English and German", in Walter F. W. Lohnes and Edwin A. Hopkins (eds): *The Contrastive Grammar of English and German*. Ann Arbor, Michigan, 64-75.
- Eriksson, O. (1980) *L'attribut de localisation et les nexus locatifs en français moderne*. Göteborg.
- Fillmore, Ch. J. (1968) "The Case for Case", in E. Bach & R. T. Harms (eds.) *Universals in Linguistic Theory*. Londres.
- Frei, H. (1939) "Sylvie est jolie des yeux", in *Mélanges de linguistique offerts à Charles Bally*. Genève, 185-192.
- Gross, M. (1968) *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe*. Paris.
- Gross, M. (1982) "Une classification des phrases "figées" du français". *Revue québécoise de linguistique* 11/2, 151-185.
- Gross, M. (1985) "Sur les déterminants dans les expressions figées". *Langages* 79, 89-117.
- Guéron, J. (1983) "L'emploi "possessif" de l'article défini en français". *Langue française* 58, 23-35.
- Guéron, J. (1985) "Inalienable Possession, Pro-Inclusion and Lexical Chains", in J. Guéron, H.-G. Obenauer et J. Y. Pollock (eds): *Grammatical Representation*. Dordrecht, 43-86.
- Hanon, S. (1979) "Les constructions nominales du type *les yeux fermés* en français moderne". *NOK* 32, Odense, 1-42.
- Hanon, S. (*à paraître*) "Étude des constructions dites absolues (type *les yeux fermés*) d'après une série d'enquêtes orales". *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes, Trèves, 1986*.
- Hatcher, A. G. (1944) "*Il me prend le bras* vs *il prend mon bras*". *The Romanic Review* 35, 156-164.
- Hatcher, A. G. (1944) "*Il tend les mains* vs *il tend ses mains*". *Studies in Philology* 41, 457-481.

- Herslund, M. (1978) "L'expression de la "possession inaliénable" en ancien français". *Actes du 6^e Congrès des Romanistes Scandinaves*, Upsal, 125-134.
- Herslund, M. (1983) "Le datif de la possession inaliénable en français", in M. Herslund, O. Mørdrup et F. Sørensen (éds.): *Analyses grammaticales du français. Études publiées à l'occasion du 50^e anniversaire de Carl Vikner*. Copenhague, 99-115.
- Jacquino, B. (1981) "La notion de possession inaliénable et les langues classiques". *L'Information grammaticale* 10, 12-16.
- Julien, J. (1983) "Sur une règle de blocage de l'article défini avec les noms de parties du corps". *Le Français moderne* 51,2, 135-156.
- Junker, M. O. et F. Martineau (1987) "Les possessions inaliénables dans les constructions objet". *Revue Romane* 22/2 194-209.
- Kayne, R. S. (1975) *French Syntax. The Transformational Cycle*. MIT, Cambridge, Mass.
- Langacker, R. W. (1968) "Observations on French Possessives". *Language* 44, 1, 51-75.
- Lévy-Bruhl, L. (1916) "L'expression de la possession dans les langues mélanésiennes". *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* XIX, 96-104.
- Lévy-Bruhl, L. (1927) *L'âme primitive*. Paris.
- Moignet, G. (1975) "Incidence et attribut du complément d'objet". *Travaux de ling. et de litt.* Strasbourg 13, 253-270.
- Monnerie-Goarin, A. (1985) "Avoir les yeux bleus ou des yeux bleus?". *Le français dans le monde* 197, 48-51.
- Nilsson-Ehle, H. (1953) "L'attribut de l'objet en français. Esquisse d'une étude". *Studia Neophilologica* 25, 105-140.
- Riegel, M. (1974) "L'adjectif attribut du complément d'objet direct: définition formelle et analyse sémantique". *Travaux de ling. et de litt.* Strasbourg 12, 229-248.
- Riegel, M. (1984) "Pour une redéfinition linguistique des relations dites de "possession" et d' "appartenance" ". *L'Information grammaticale* 23, 3-7.
- Rosén, H. B. (1959) "Die Ausdruckform für "Veräusserlichen" und "Unveräusserlichen" Besitz im Frühgriechischen". *Lingua* 8, 264-295.
- Rothemberg, M. (1970) "Quelques remarques sur les relations syntaxiques de l'adjectif qualificatif en français contemporain". *Folia Linguistica* 4, 229-268.
- Sandfeld, Kr. (ms. non publié) *Moderne fransk syntax. II. Prædiket*. Copenhague.
- Seiler, H. (1973) "Zum Problem der sprachlichen Possessivität". *Folia Linguistica* 6, 231-250.
- Seiler, H. (1973) "On the semantico-syntactic configuration 'Possessor of an Act' ", in Kachru, Braj et al (eds.): *Issues in Linguistics. Papers in Honor of H. and R. Kahane*. Urbana.
- Seiler, H. (1983) *Possession as an Operational Dimension of Language*. Tübingen.
- Swiggers, P. (1986) "La possession en perspective". *L'Information grammaticale* 29, 45-47.
- Ullian, R. (1978) "Towards a Typology of Substantival Possession", in J. H. Greenberg (ed.): *Universals of Human Language*, vol. 4: Syntax. Stanford, 11-49.
- Zribi-Hertz, A. (1978) "A propos d'une classe de formes réflexives métonymiques en français". *Langue française* 39, 104-128.

Résumé

Le présent article donne un aperçu général de la notion de possession inaliénable, telle qu'elle est employée dans les écrits récents, et telle qu'elle a été définie à ses origines. Il montre que pour décrire des constructions fortement empreintes de l'inaliénabilité, le verbe *avoir* suivi d'un objet et d'un prédicat, par exemple, il faut nécessairement élargir le concept ou le remplacer par la relation de solidarité de parties à un tout.

la place d'une valeur de défini, il est un marqueur de l'évidence du rapport entre parties du tout.

Suzanne Hanon

Odense

Bibliographie

- Anderson, J. M. (1971) *The Grammar of Case*. Cambridge.
- Bally, Ch. (1926) "L'expression des idées de sphère personnelle et de solidarité dans les langues indo-européennes", in *Festschrift Louis Gauchat*, Aarau.
- Benveniste, E. (1966) "être et avoir dans leurs fonctions linguistiques". *Bulletin de la Société de Linguistique* 55 (1960), in *Problèmes de linguistique générale* 1, 187-222. Paris.
- Bibovic, L. (1976) "On the Notion of Body Part Instrument". *Folia Linguistica* 9, 311-324.
- Blinkenberg, A. (1928) *L'ordre des mots en français moderne*. Copenhague.
- Boons, J., A. Guillet et C. Leclère (1976) *La structure des phrases simples en français. Constructions intransitives*. Genève.
- Bourciez, E. (1956) *Éléments de linguistique romane*. Paris.
- Burston, J. L. (1981) "Body Parts in French: The Determination of Identity". *IRAL* XIX,1, 129-136.
- Ebert, K. H. (1982) "The Definite Articles with Inalienables in English and German", in Walter F. W. Lohnes and Edwin A. Hopkins (eds): *The Contrastive Grammar of English and German*. Ann Arbor, Michigan, 64-75.
- Eriksson, O. (1980) *L'attribut de localisation et les nexus locatifs en français moderne*. Göteborg.
- Fillmore, Ch. J. (1968) "The Case for Case", in E. Bach & R. T. Harms (eds.) *Universals in Linguistic Theory*. Londres.
- Frei, H. (1939) "Sylvie est jolie des yeux", in *Mélanges de linguistique offerts à Charles Bally*. Genève, 185-192.
- Gross, M. (1968) *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe*. Paris.
- Gross, M. (1982) "Une classification des phrases "figées" du français". *Revue québécoise de linguistique* 11/2, 151-185.
- Gross, M. (1985) "Sur les déterminants dans les expressions figées". *Langages* 79, 89-117.
- Guéron, J. (1983) "L'emploi "possessif" de l'article défini en français". *Langue française* 58, 23-35.
- Guéron, J. (1985) "Inalienable Possession, Pro-Inclusion and Lexical Chains", in J. Guéron, H.-G. Obenauer et J. Y. Pollock (eds): *Grammatical Representation*. Dordrecht, 43-86.
- Hanon, S. (1979) "Les constructions nominales du type *les yeux fermés* en français moderne". *NOK* 32, Odense, 1-42.
- Hanon, S. (*à paraître*) "Étude des constructions dites absolues (type *les yeux fermés*) d'après une série d'enquêtes orales". *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes, Trèves, 1986*.
- Hatcher, A. G. (1944) "*Il me prend le bras* vs *il prend mon bras*". *The Romanic Review* 35, 156-164.
- Hatcher, A. G. (1944) "*Il tend les mains* vs *il tend ses mains*". *Studies in Philology* 41, 457-481.

- Herslund, M. (1978) "L'expression de la "possession inaliénable" en ancien français". *Actes du 6^e Congrès des Romanistes Scandinaves*, Upsal, 125-134.
- Herslund, M. (1983) "Le datif de la possession inaliénable en français", in M. Herslund, O. Mørdrup et F. Sørensen (éds.): *Analyses grammaticales du français. Études publiées à l'occasion du 50^e anniversaire de Carl Vikner*. Copenhague, 99-115.
- Jacquino, B. (1981) "La notion de possession inaliénable et les langues classiques". *L'Information grammaticale* 10, 12-16.
- Julien, J. (1983) "Sur une règle de blocage de l'article défini avec les noms de parties du corps". *Le Français moderne* 51,2, 135-156.
- Junker, M. O. et F. Martineau (1987) "Les possessions inaliénables dans les constructions objet". *Revue Romane* 22/2 194-209.
- Kayne, R. S. (1975) *French Syntax. The Transformational Cycle*. MIT, Cambridge, Mass.
- Langacker, R. W. (1968) "Observations on French Possessives". *Language* 44, 1, 51-75.
- Lévy-Bruhl, L. (1916) "L'expression de la possession dans les langues mélanésiennes". *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* XIX, 96-104.
- Lévy-Bruhl, L. (1927) *L'âme primitive*. Paris.
- Moignet, G. (1975) "Incidence et attribut du complément d'objet". *Travaux de ling. et de litt.* Strasbourg 13, 253-270.
- Monnerie-Goarin, A. (1985) "Avoir les yeux bleus ou des yeux bleus?". *Le français dans le monde* 197, 48-51.
- Nilsson-Ehle, H. (1953) "L'attribut de l'objet en français. Esquisse d'une étude". *Studia Neophilologica* 25, 105-140.
- Riegel, M. (1974) "L'adjectif attribut du complément d'objet direct: définition formelle et analyse sémantique". *Travaux de ling. et de litt.* Strasbourg 12, 229-248.
- Riegel, M. (1984) "Pour une redéfinition linguistique des relations dites de "possession" et d' "appartenance" ". *L'Information grammaticale* 23, 3-7.
- Rosén, H. B. (1959) "Die Ausdruckform für "Veräusserlichen" und "Unveräusserlichen" Besitz im Frühgriechischen". *Lingua* 8, 264-295.
- Rothemberg, M. (1970) "Quelques remarques sur les relations syntaxiques de l'adjectif qualificatif en français contemporain". *Folia Linguistica* 4, 229-268.
- Sandfeld, Kr. (ms. non publié) *Moderne fransk syntax. II. Prædikat*. Copenhague.
- Seiler, H. (1973) "Zum Problem der sprachlichen Possessivität". *Folia Linguistica* 6, 231-250.
- Seiler, H. (1973) "On the semantico-syntactic configuration 'Possessor of an Act' ", in Kachru, Braj et al (eds.): *Issues in Linguistics. Papers in Honor of H. and R. Kahane*. Urbana.
- Seiler, H. (1983) *Possession as an Operational Dimension of Language*. Tübingen.
- Swiggers, P. (1986) "La possession en perspective". *L'Information grammaticale* 29, 45-47.
- Ullian, R. (1978) "Towards a Typology of Substantival Possession", in J. H. Greenberg (ed.): *Universals of Human Language*, vol. 4: Syntax. Stanford, 11-49.
- Zribi-Hertz, A. (1978) "A propos d'une classe de formes réflexives métonymiques en français". *Langue française* 39, 104-128.

Résumé

Le présent article donne un aperçu général de la notion de possession inaliénable, telle qu'elle est employée dans les écrits récents, et telle qu'elle a été définie à ses origines. Il montre que pour décrire des constructions fortement empreintes de l'inaliénabilité, le verbe *avoir* suivi d'un objet et d'un prédicat, par exemple, il faut nécessairement élargir le concept ou le remplacer par la relation de solidarité de parties à un tout.